

Extrait du Registre des Délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
présents : 15
absents : 3

L'an deux mille dix-neuf le 27 mars à 18 h, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 19 mars 2019.

Etaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel – M. WESSE Francis – Mme BRICE Elodie – M. TURBOT Pascal – Mme DUFOUR Patricia – M. DECALX Ghislain – M. BRUN Gilles – M. BREGNARD Benoit – M. WACSIN Christian – M. VERQUERE Gérard – Mme SYNAVE Patricia – M. BOIDIN François – Mme MALAS Catherine – M. ROBERT David

*Etaient absents : Mme GOOSSENS Sylvie – M. BRASSEUR Laurent – Mme BARON Virginie
M. WACSIN Christian est élu secrétaire*

Objet : Participation pour la sortie scolaire à Samara

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme CHEVALIER, directrice de l'Ecole Pablo Picasso, demandant une participation de la Commune pour une sortie des élémentaires à Samara. La participation demandée est de 1300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 1300 €. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

OBJET : A.L.S.H. 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention sera signée entre la commune de Rumingham et l'Association La Note Bleue confiant la gestion du Centre de Loisirs pour la période d'été du 8 juillet au 2 août inclus.

Cette convention fixe les modalités du Centre de Loisirs ainsi que les procédures de suivi financier (budget exécuté et pièces justificatives communiquées à la mairie)

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de confier la gestion du centre de loisirs à cette association.

L'association la Note Bleue a proposé à la Commune un budget prévisionnel dont le montant s'élèvera au maximum à la somme de 7000 € pour l'animation éducative et pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les frais de fonctionnement seront réglés par la Commune. Ils comprennent la rémunération du personnel communal et les frais de personnel recruté par la Note Bleue. Cet effectif variera en fonction du nombre d'inscription.

Les frais d'alimentation, de sortie et de petits matériels seront assumés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre la commune de Rumingham et la Caisse d'Allocations Familiales de Calais, la commune bénéficiera d'une subvention de cet organisme en fonction des dépenses supportées par la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- D'accepter de confier la gestion du centre de loisirs pour la période 2019 à l'association La Note Bleue
- D'approuver le budget du centre de loisirs tel qu'il est proposé.
- D'approuver la participation maximum de la Commune à hauteur de 7 000 € à l'Association La Note Bleue
- Dit que ce montant est prévu au budget primitif 2019 à l'article 6574
- De l'autoriser à signer pour l'année 2019 une convention entre la Commune et l'association la Note Bleue, prévoyant les modalités de déroulement et de suivi financier du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent ces propositions à l'unanimité. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Objet : Centre aéré année 2019

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs de l'ALSH 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

Famille non imposable	Famille avec 1	Famille avec 2	Famille avec 3	Famille avec 4
	Enfant	Enfants	Enfants	Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	38 €	72 €	105 €	120 €
Extérieurs 9H - 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	70 €	133 €	194 €	209 €
Ruminghémois 9 H-12 H- 14 H- 17 H sans repas	30 €	56 €	81 €	88 €
Extérieurs 9H -12 H – 14 H- 17 H sans repas	62 €	117€	170 €	177 €

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

Famille imposable	Famille avec 1	Famille avec 2	Famille avec 3	Famille avec 4
	Enfant	Enfants	Enfants	Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	39 €	74 €	108 €	123 €
Extérieurs 9H - 17 H avec repas et goûters Sauf mercredi	72 €	137 €	200 €	215 €
Ruminghémois 9 H-12 H – 14 H - 17 H sans repas	31€	58 €	84 €	91 €
Extérieurs 9H -12 H – 14 H- 17 H sans repas	64 €	121 €	176 €	183 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents domiciliés à Rumingham bénéficient du tarif Ruminghémois

Un bivouac sera organisé par semaine au prix de 6 € par enfant.

Un mini séjour à la base de voile d'Ardres sera proposé au prix de 80 € par enfant domicilié à Rumingham et 100 € pour les extérieurs, pour 16 enfants âgés de 9 à 12 ans.

Pour les personnes qui ne présenteront pas l'avis d'imposition, le tarif « famille imposable » sera systématiquement appliqué.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Objet : Salaires animateurs de l'ALSH 2019

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer le salaire du personnel encadrant pour le CLSH de l'année 2019.

L'équipe sera constituée, suivant le nombre d'inscriptions, avec un maximum de :

1 directeur, 6 animateurs qualifiés, 4 stagiaires et 1 non qualifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les salaires suivants :

- Le salaire brut des animateurs diplômés est fixé au SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.
- Le salaire brut des animateurs stagiaires et non diplômés est fixé à 75% du SMIC avec un forfait de 35 Heures par semaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Prix du repas à la cantine municipale

La séance ouverte, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de revoir le prix des repas à la cantine municipale pour la rentrée 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité les tarifs suivants :

- 2.85 € pour les enfants,
- 3.01 € pour les adultes subventionnés
- 4.27 € pour les adultes non subventionnés

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Récompense aux élèves - PRIX

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des récompenses aux élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 5.00 € la récompense par enfant scolarisé à RUMINGHEM.

Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Crédits scolaires

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des crédits scolaires à allouer aux enfants scolarisés à Rumingham.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à compter de la rentrée 2019/2020 :

- à l'unanimité, d'allouer 42.00 € par élève scolarisé dans la commune,
Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Subventions 2019

La séance ouverte, Monsieur le Président propose ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'année 2019 :

Amicale Rumingham Détente Football.....	1500.00 €
La Note Bleue.....	1500.00 €
Société Sportive des archers.....	500.00 €
Ass Départementale des combattants prisonniers de guerre.....	250.00 €
Société de Chasse de Rumingham.....	500.00 €
Club des Aînés de Rumingham.....	1 500.00 €
Amicale Rumingham Détente.....	900.00 €
Rumingham Roller.....	500.00 €
Section Aiki Jitsu et Ju Jitsu.....	500.00 €
Saint-Vincent de Paul.....	500.00 €
Association Les Frappadingues.....	500.00 €
A.D.M.R.....	1 000.00 €
Cheval Pleine Nature	400.00 €
Les gazelles de Rumingham (majorettes)	500.00 €
Les Restos du Cœur	500.00 €
Union Nationale des Combattants.....	250.00 €
Association de Modélisme Ruminghémois	500.00 €
Association Sportive du Golf du Bois de Rumingham	500.00 €
Fondation du Patrimoine.....	120.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité le montant des subventions proposées.

Ces subventions ne seront versées aux associations que sur présentation de leurs statuts, de leur numéro de SIRET , de leurs comptes de l'année écoulée ainsi que de leur budget prévisionnel. Ces derniers devront être remis en mairie pour le 31 janvier de l'année. Les crédits figurent au B.P.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Vote taxes 2019

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :Décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2019:

➤ Taux de la taxe d'habitation	23,44 %
➤ Taux de la taxe sur le foncier bâti	13,38 %
➤ Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	32,89 %
➤ Taux de la cotisation foncière des entreprises	19,33 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre

qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Vote du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :_Dépenses	Prévu :	1 139 506.65
	Réalisé :	986 015.13
	Reste à réaliser :	80 988.00
Recettes	Prévu :	1 139 506.65
	Réalisé :	1 365 247.68
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :_Dépenses	Prévu :	993 419.49
	Réalisé :	665 021.17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	993 419.49
	Réalisé :	1 190 877.29
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	379 232.55
Fonctionnement :	525 856.12
Résultat global :	905 088.67

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le 27/03/2019, le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 525 856.12 €
- Un excédent d'investissement de : 379 232.55 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 80 988.00 €
- Soit un excédent de financement de : 298 244.55 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation 2018 – Excédent :	525 856.12 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	525 856.12 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0.00 €

Résultat d'investissement reporté – Excédent : 379 232.55 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Budget primitif 2019

Le Budget primitif 2019 a été discuté en recettes et en dépenses, au chapitre, il a été arrêté aux chiffres suivants :

• Recettes d'investissement.....	1 084 230.80
• Recettes de fonctionnement.....	958 147.00
• Dépenses d'investissement.....	1 084 230.80
• Dépenses de fonctionnement.....	958 147.00
• Excédent d'investissement reporté.....	379 232.55
• dont Restes à réaliser dépenses.....	80 988.00

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Vente tracteur

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un prix pour la vente du petit tracteur KUBOTA qui est hors service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer à la vente ce tracteur au prix de 20€.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Montant de la participation au repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés est offert par la municipalité aux personnes domiciliées dans la commune et s'étant fait connaître en mairie un mois au moins avant la date de celui-ci, âgées de 65 ans et plus.

Pour les personnes extérieures ou accompagnantes désirant assister au dit repas, il y a lieu de déterminer le montant de leur participation.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer à 35 € le montant de cette participation, à compter de l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Colis Aînés

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de fixer le montant du colis offert aux Aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'offrir un colis aux Aînés ayant atteint l'âge de 65 ans d'une valeur maximum de 30€.
Le colis sera offert aux personnes domiciliées sur la commune à compter du 1^{er} décembre de l'année en cours et s'étant présentées en mairie à cette date.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Demande subvention Equipements sportifs – DETR 2019

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage le remplacement des mains courantes au stade de foot devenues trop vétustes, la réfection du terrain

de basket et la création d'un City Stade. Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	77 190.00 HT	Taux de subvention
Subvention DETR	19 297.50	25%
Autofinancement	57 892.50	75%
	77 190.00	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Objet : Avenant au bail avec la Note Bleue

Monsieur le Maire propose un avenant au bail de l'association « La Note Bleue » pour l'utilisation du local sis au 153 Grand Chemin de l'Eglise. Ce local jouxte le bâtiment sis 141 Grand chemin de l'Eglise qui est utilisé par l'association dont un bail a été signé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibéré sur cet avenant .

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un accord favorable pour l'avenant proposé à la Note Bleue et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Informations et questions diverses

1) Antenne rue des Champs

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un dossier d'information de la société ORANGE. Laquelle prévoit d'augmenter la taille de l'antenne relais télécom installée rue des Champs.

Monsieur Gilles BRUN déplore qu'on ne tienne pas compte de l'avis des riverains concernés par le remplacement de l'antenne existante et attire l'attention du conseil sur le risque encouru par les ondes électromagnétiques.

2) Bilan énergétique

Monsieur le Maire commente l'analyse des consommations d'énergie pour les bâtiments communaux et pour l'éclairage public (472400 KWhep). Cette étude réalisée par la fédération départementale de l'énergie sur l'année 2017 donne le résultat suivant en pourcentage des KW consommés: écoles : 29% (dont chauffage électrique pour les deux nouvelles classes)

Eclairage public : 24 %

Salle de sport : 20 % (chauffage fuel)

Salle des fêtes et cantine : 17 % (chauffage mixte électricité et gaz naturel)

Mairie et garderie : 10 % (chauffage gaz naturel)

3) Etat des voiries

Monsieur Gilles BRUN signale que des nids de poule se forment dans les rues Petit et Grand Chemin de l'Eglise.

Monsieur le Maire précise qu'une campagne de rebouchage des trous sera faite en mai, période propice pour effectuer ces réparations.

4) Compétence eau

Monsieur le Maire informe que la loi Notre prévoyait que la compétence eau devait être reprise par les EPCI (communauté de communes) avant le 31 décembre 2019. Cette loi a été amendée, elle permet dorénavant aux communes de conserver cette compétence jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Avant de se prononcer avant la date limite du 30 juin et de statuer en toute connaissance, Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion des maires avec la CCRA examine les avantages et inconvénients.